

ASSEMBLÉE NATIONALE
15 mai 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2739)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS82

présenté par
M. Sirugue, rapporteur

ARTICLE 12

A l'alinéa 13, substituer aux mots :

« dans quelles conditions »,

les mots :

« les conditions dans lesquelles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel